

Communauté de Communes Petite Montagne

Compte rendu conseil communautaire du 20 septembre 2016 convocation 12 septembre 2016

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER , Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT , Eric JACQUEMIN , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, , Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE ,Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Isabelle BRANCHY, Jacques GIRERD.
ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : André REYDELLET, Michel RAFFIN, Pascal FEAU, Lionel BUFFAVAND, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Pascal RAVIER.
INVITE absente: Hélène PELISSARD.
SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Le Président ouvre la séance et donne la parole à M. Raphael GAUTHIER du cabinet ARGOS, situé à GRENOBLE, retenu pour l'élaboration du projet de territoire

Projet de territoire :

Réunion de lancement : présentation méthodologie par le cabinet ARGOS

M. Raphael GAUTHIER expose qu'il sera l'interlocuteur privilégié de la communauté de communes au sein du cabinet ARGOS pour l'élaboration du projet de territoire qui sera conduite en partenariat avec le cabinet CAP HORNIER. Ce dernier approfondira les aspects financiers.

* Les objectifs du projet de territoire se définissent ainsi :

Partager une vision du territoire

Partager une vision de l'institution : la communauté de communes

Co construire un projet de territoire fédérateur, transversal, ambitieux, cohérent et concerté

Partager une vision commune du devenir et des évolutions souhaitables

Définir des orientations stratégiques pour la collectivité

Elaborer un plan d'actions opérationnel et progressif de mise en œuvre du projet

Si l'initiative du projet de territoire revient à la communauté de communes, elle n'en est pas le seul acteur.

Le projet de territoire va traiter de sujets au-delà de l'exercice des compétences communautaires.

Il est en quelque sorte une feuille de route politique pour les 10 ans à venir.

*Méthodologie :

Phase 1 (septembre, mi -novembre) : diagnostic – état des lieux – définition des enjeux
analyse des dynamiques territoriales

Phase 2 (novembre, mai) : définition de la stratégie et plan d'actions

Phase 3 (décembre, mai) : vision prospective des finances

Le Président souligne la notion de territoire et l'implication de tous les acteurs : élus, habitants, associations, acteurs économiques, actifs ou retraités. Un questionnaire sera diffusé auprès des conseillers municipaux et des habitants. Un mur d'expression autour d'une vingtaine de thèmes présentés par panneaux explicatifs sera aussi disponible le 22 octobre 2016 - journée de clôture de la semaine « Petite Montagne-Grands Talents ». Tout au long des manifestations de cette semaine particulière du 15 au 22 octobre 2016, les participants seront informés de ce moment clef d'échanges et d'expression et invités à participer.

Dans un premier temps, les conseillers communautaires sont invités à s'inscrire dans au moins un des groupe de travail qui seront mis en place. Ils sont aussi ouverts aux habitants, aux acteurs économiques ou associatifs.

• Urbanisme, paysages, habitat, déplacements : Françoise GRAS, Micheline REBREYEND-COLIN, Raymond VINCENT, Thierry COMTE, Denis RENAUD, Pascal GIROD, Jean-Yves BUCHOT

• Protection et mise en valeur de l'environnement : Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Jean-Louis BRIDE, Alain BORGES, Cyril JOURNEAUX, Jacques GIRERD, Isabelle BRANCHY, Claude BONNE, Gérard CHARRIERE.

• Développement économique, touristique et agricole : Jean -Claude NEVERS, Patrick ANDREY, Michel PAIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel BOUQUEROD, Pierre GILBERT, Michel SOUSSIA, Jérôme BENOIT, Patrick BARDET, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Jacques CALLAND, Philippe LAMARD, Jean-Charles GROSIDIER.

• Cohésion sociale, solidarité, éducation, personnes âgées : Marie- Christine CHARBONNIER, Fabienne BOUVIER, Jean-Paul COULON, Françoise DUBOCAGE, Bernard RUDE, Nicole VELON, Martine MATIAS.

• Vie associative, culture, sport : Eric JACQUEMIN, Frédéric BRIDE, Maurice BESSARD, Frédéric JACQUEMIN, Jean- Claude NEVERS, Pierre GILBERT, Jacques CALLAND, Josy CARRETIE

Le Président insiste sur le fait que ces groupes sont aussi ouverts aux habitants, aux acteurs économiques ou associatifs. Pour être constructifs, les échanges doivent être libres, les points de vue peut-être divergents et donnés lieu à débat, le projet de territoire est aussi un temps de vérité.

Co construire un projet de territoire fédérateur, transversal, ambitieux, cohérent et concerté, à la seule échelle du territoire, n'est pas suffisant. Une vision élargie aux secteurs voisins n'est-elle pas nécessaire ?

Raphaël Gauthier indique que le projet de territoire a vocation, tout à la fois, à répondre aux enjeux de la population de notre territoire, mais également à ouvrir le territoire vers l'extérieur, pour nouer des partenariats avec nos voisins, envisager des évolutions de périmètre.. Le cabinet ARGOS insiste sur le fait qu'il accompagne la démarche, mais ne décide pas à la place de la collectivité. Chaque point clef fera l'objet d'une présentation en conseil communautaire, suivie d'un vote de l'assemblée.

Schéma de mutualisation : Mise en œuvre

En rappelant

les divers degrés de mutualisation

législatifs

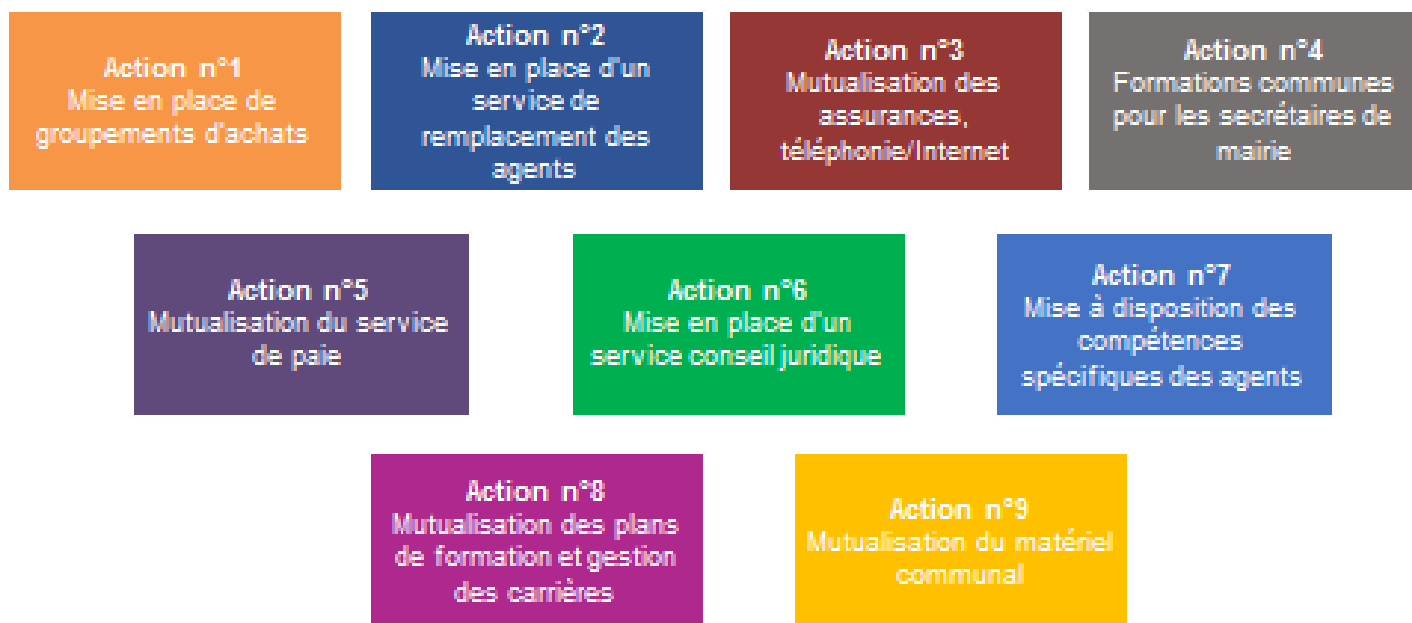
que le schéma de mutualisation des services est obligatoire et imposé par des textes

qu'il porte sur la durée du mandat (2016-2020),

œuvre et de son évolution

que chaque année, le Président, avant le vote du Budget primitif, rend compte de sa mise en

que les 9 actions sont « à la carte »



qu'il a été adopté par le conseil communautaire le 25/07/2016, après avis des conseils municipaux

Le Président indique qu'il a confié ce dossier à madame Martine MATIAS, qu'une première réunion du comité de pilotage, pour réfléchir à sa mise en œuvre s'est tenu le 16 septembre 2016.

Les 9 actions sont réparties en groupes et sous – groupes en fonction de leur thèmes:

Les pistes d'actions « administratives »

- Scindées en 2 sous-groupes :

- **A. Groupement de commandes**

Action n°1 – Mise en place de groupements d'achats

Action n°3 - Mutualisation des assurances, téléphonie/Internet

- **B. Personnel**

Action n°2 – Mise en place d'un service de remplacement des agents

Action n°4 – Formations communes pour les secrétaires de mairie et des agents

Action n°5 – Mutualisation du service de paie

Action n°6 – Mise en place d'un service conseil

Action n°7 – Mise à disposition des compétences spécifiques des agents

Action n°8 – Mutualisation des plans de formation et gestion des carrières

Les pistes d'actions « techniques »

Action n°7 – Mise à disposition des compétences spécifiques des agents

Action n°9 – Mutualisation du matériel communal

Pour chaque groupe d'actions il faudrait élaborer des fiches-actions mentionnant le responsable de l'action, l'élu en charge, les éventuels participants extérieurs, descriptif et objectifs de l'action, degré de priorité, résultats et effets attendus, modalités de mise en œuvre, étapes à prévoir et descriptif, acteurs impliqués, calendrier de déroulement de l'action...

Les conseillers communautaires approuvent la proposition de Madame MATIAS de travailler en premier, au cours du dernier trimestre 2016 sur le groupe 1 : fiches- actions '1 et 3' : mise en place de groupements d'achats et mutualisation téléphonie et Internet (excepté les contrats d'assurances, la consultation groupée nécessitant plus de technicité et d'expertise, elle est reportée en 2017).

Le dossier sera présenté aux secrétaires de mairie de 12 à 14 heures le mardi 11 octobre 2016, avant une présentation par le centre de gestion du Jura des nouvelles directives relatives au Parcours Professionnelle Carrière et Rémunérations: P.P.C.R, de la notion transfert prime/points et du nouveau régime indemnitaire : RIFSEEP.

Tourisme :

Pour bénéficier d'aides financières, un plan d'ensemble des actions doit être présenté aux financeurs, la commission tourisme a travaillé ce document.

Le conseil communautaire autorise le Président à lancer une étude, à solliciter les subventions et approuve les plans de financements sur différents sites

❖ Valorisation du site d'Oliferne

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etude de valorisation:	35 000 €	Subvention Etat (Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura) :	14 000 €
		Subvention Conseil Régional BFC	14 000 €
		Autofinancement	7 000 €
TOTAL :	35 000 €	TOTAL :	35 000 €

❖ Valorisation de l'atelier Marichy – ARINTHOD

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etude de valorisation:	18 000 €	Subvention Etat (Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura) :	7 200 €
		Subvention Conseil Régional BFC	7 200 €
		Autofinancement	3 600 €
TOTAL :	18 000 €	TOTAL :	18 000 €

Les réflexions autour de la mise en valeur du camping de Condes se poursuivent en collaboration avec la communauté de communes Jura Sud.

La Platière à THOIRETTE questionne, une étude sur les possibilités de transformation en hébergements touristiques pourrait aider à la réflexion.

Les problématiques d'hébergement et de restauration sont soulignées, les gites ne pouvant par répondre à eux seuls à cette préoccupation.

La création de points d'informations et la présence de personnels formés dans le domaine tourisme permettraient de renseigner correctement les touristes qui, aujourd'hui ne disposent que de renseignements sommaires.

2 stagiaires seront recrutés au printemps prochain. Un étudiant travaillera sur l'organisation de visites guidées et l'animation, l'autre sur les animations en soirée, les concerts, sur la possibilité de marché gourmand et de projet ambassadeur : suivre la démarche de bénévoles qui accompagnent des groupes.

Mise en place de la taxe de séjour additionnelle départementale

Le Conseil Départemental du Jura ayant instauré une taxe de séjour additionnelle de 10%, la collectivité devra lui reverser, à compter du 01/01/2017, 10 % des sommes encaissées au titre de la taxe de séjour, le conseil communautaire prend acte de la taxe additionnelle départementale et augmente, à compter du 01/01/2017, de 10 % chacun des tarifs votés le 21/12/2015.

Affaires scolaires :

Point sur la rentrée 2016 :

- Les effectifs sont faibles, en moyenne 24 ou 25 enfants par classe.
- Les changements dans les équipes enseignantes émanent de demandes de mutation, ce qui facilite les relations.

- Le Président remercie les maires et les agents techniques des communes où se trouve une école, les espaces sont entretenus et les demandes des enseignants trouvent réponses.

- Aux remarques sur la nouvelle organisation des transports scolaires et leur dysfonctionnement, Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER qui prend sa casquette de Conseiller Départemental expose le contexte du marché et invite les maires à transmettre leurs doléances au Conseil Départemental.

Frais de scolarité aux Communes extérieures

Sur la base des frais de fonctionnement des structures et des charges de personnel (entretien des locaux et ATSEM) de l'année 2015 et des effectifs du 01 janvier au 30 juin 2015 et du 01 septembre au 31 décembre 2015, les frais de scolarité aux Communes extérieures s'élèvent à

367 € /enfant scolarisé en primaire pour 2015 contre 321 € en 2014

1143 € /enfant scolarisé en maternelle pour 2015 contre 1 115 € en 2014.

Ces frais sont mis en recouvrement auprès des communes extérieures selon les accords conclus avant la scolarisation des enfants, en l'absence de réciprocité de dérogation scolaire.

Le conseil communautaire valide les montants ci-dessus.

✚ Maison de service au public : (M.S.A.P.)

Demande de labellisation et financements

Cette labellisation va permettre à la collectivité de percevoir une plus forte dotation de l'Etat, qui s'élevait à 10 000 € par an pour le RSP, elle correspond au nouveau nom du Relais de Service Public (R.S.P.) ; le conseil communautaire sollicite la labellisation et les financements.

Embauche d'un service civique

Sur démarche volontaire, des jeunes de 18 à 25 ans peuvent assurer des missions de service civique à raison de 24 heures par semaine et de contrat à durée déterminée de 8 mois. Point Info jeunesse assurerait le suivi du jeune, l'agent serait mis à disposition de la collectivité moyennant environ 100 € / mois. Il pourrait permettre à la Cyberbase emploi d'être itinérante (en lien avec les mairies), approfondir l'aspect « service à la population » un des volets du projet de territoires. Tout comme les membres du bureau ; le conseil communautaire est favorable à cette embauche.

✚ Natura 2000 : convention pour frais annexes

L'état et l'Europe rembourse les frais d'études Natura et les frais d'animations du document d'objectifs mais quelques dépenses sont inéligibles (complément Indemnités Journalières, annonces publicitaires...) ces frais sont répartis à la superficie du territoire couvert par Natura 2000. Ils seront facturés aux 3 communautés de communes : Petite Montagne, Région d'Orgelet, Jura Sud.

✚ Point sur le personnel

- Madame Aurélie PERNIN a été recrutée au 01/09/2016 pour assurer l'entretien de l'école primaire et l'encadrement des repas des primaires d'ARINTHOD suite au départ en retraite de Madame Danielle LEVERT.

- Cécile BARRAUD a pris ses fonctions de coordonnatrice des accueils de loisirs et de remplaçante au sein des différentes structures au 01 septembre 2016. Divers changements d'affectation de poste et de site ont permis de réorganiser les missions :

Accueil de loisirs de SAINT JULIEN			
Directrice	Claudie CHAGNARD	Remplace	Cécile BARRAUD
Sous-Directrice	Angélique ROUSSEL	Remplace	Claudie CHAGNARD

Centre de loisirs de THOIRETTE			
Directrice	Sabrina VERONA	Remplace	Angélique ROUSSEL
Sous-Directrice	Maud SEBASTIAN	Remplace	Lydie JACQUET, démissionnaire

Accueil de loisirs d'AROMAS		
Directrice	Sylvie LANZARINI	Pas de changement
Sous-Directrice	Pas de sous directrice	

Centre de loisirs d'ARINTHOD		
Directrice	Nadine TUYPENS	Pas de changement
Sous-Directrice	Elise PERRAUDIN	Pas de changement

Les missions confiées à Cécile BARRAUD étaient assurées en partie (50 % de son temps de travail) par Marie Agnès GADIOLET qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01 octobre 2016.

- Pour assurer la partie Ressources Humaines, un appel à candidature pour un poste à mi-temps a été organisé avant les vacances. Madame Marylène CHARLET, qui occupe ces mêmes fonctions à TAVERNY, souhaitant se rapprocher d'ARINTHOD d'où elle est native, recherchait un poste à 35 heures. Suite aux mouvements de poste au sein de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet et à leurs besoins, il a été possible de recruter Madame Marylène CHARLET qui travaillera à mi-temps à ORGELET et à mi-temps à ARINTHOD. Elle prendra ses fonctions le 28 novembre 2016.

Le Président remercie madame GADIOLET pour son implication et son sérieux tout au long de sa carrière et souligne l'engagement de tout le personnel.

✚ Affaires diverses

- La réunion de lancement de l'étude de faisabilité et de mission d'assistance pour l'organisation des compétences GEMAPI sur le territoire de la Haute-Vallée de l'Ain s'est déroulée le 13 septembre 2016, cette étude est portée par le Conseil Départemental.

- Le Pays Lédonien projette de nouvelles réunions des groupes de travail.
- Le projet de Pôle entrepreneurial multi sites du Pays Lédonien – pépinières d’entreprises – suit son cours, la communauté de commune a exprimé sa volonté d’être associée à la démarche.
- Les assistantes maternelles regroupées à la Maison Assistance Maternelle ont alerté le Président sur leur baisse d’effectifs qui pourrait entraîner des difficultés financières. Elles souhaitent que le loyer mensuel pour les locaux au rez-de-chaussée du bâtiment soit revu à la baisse. Aujourd’hui il est, toutes charges comprises eau et électricité inclus de 314.21 €. Par souci de justesse entre tous les locataires, le conseil communautaire ne peut pas donner de suite favorable à la demande mais s’engage à relayer leur quête d’enfants.
- Les demandes de débroussaillage sont à adresser à la collectivité pour le 05/10/2016, elles seront étudiées par la commission « voirie » avant d’être validées.
- Suite au renouvellement des contrats d’affermage d’eau potable, le conseil communautaire valide la convention de transfert de facturation des redevances d’assainissement avec la Lyonnaise des eaux pour les SIE de LOUVENNE-MONTREVEL-MONNETAY , de BOIS de CROZ, de MONTAGNA le TEMPLIER.

Rendu des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président

• Assainissement collectif

Les relevés topographiques sur le hameau de Ceffia – AROMAS seront effectués par le cabinet SCP PLANTIER-PRUNIAUX-GUILLER pour un montant de 1196 € HT

Zonage d’assainissement : mise à enquête publique sur les communes de :

- CHATONNAY du 06 septembre au 07 octobre 2016 inclus
- SAINT-JULIEN du 06 septembre au 07 octobre 2016 inclus
- CEZIA du 09 septembre au 08 octobre 2016 inclus
- DESSIA du 22 septembre au 21 octobre 2016 inclus
- La BALME d’EPY du 26 septembre au 28 octobre 2016 inclus
- CERNON du 26 septembre au 27 octobre 2016 inclus
- CONDES du 26 septembre au 27 octobre 2016 inclus
- SAVIGNA du 27 septembre au 02 novembre 2016 inclus
- ANDELOT du 28 septembre au 29 octobre 2016 inclus
- VILLECHANTRIA du 28 septembre au 29 octobre 2016 inclus
- COISIA du 07 octobre au 08 novembre 2016 inclus
- CHARNOD du 07 octobre au 10 novembre 2016 inclus

• Mise à disposition de locaux

Pour des permanences à caractère social, deux bureaux au rez-de-chaussée de la maison des services sont mis à disposition au profit de l’Association Inter professionnelle de Santé au Travail du Jura moyennant le paiement d’une indemnité de 75 € par journée d’occupation

En rappelant la semaine « Petite Montagne, Grand Talents », l’ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 21 heures15.